

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

DU MILIEU CULTUREL

UN TOTAL DE PRÈS DE 400 M\$ POUR SOUTENIR LE MILIEU CULTUREL

PLUS DE 289 M\$ POUR RELANCER LES DIFFÉRENTS SECTEURS CULTURELS (110 M\$ en nouveaux investissements)

- Du contenu culturel de nos artisans et nos créateurs à l'écran reflétant notre société
- Une bonification du soutien aux entreprises et aux organismes culturels
- Une offre culturelle québécoise au rendez-vous dans nos salles de spectacles
- Deux nouveaux programmes d'aide financière pour encourager les projets de transformation numérique
- Une plus grande promotion de la culture québécoise
- Plus de possibilités de création pour les artistes et les écrivains
- Un soutien direct à la musique et à la chaîne du livre
- De la création et de la diffusion de spectacles originaux
- Un appui dans la relance des festivals et événements artistiques et culturels

SECTEUR	TOTAL 2020-2021 (M\$)
Production cinématographique et télévisuelle	91,5
Entreprises et organismes culturels	71,9
Arts de la scène (théâtre, danse, cirque, etc.)	50,9
Musique	33,5
Ambition et rayonnement numériques	14,0
Promotion de la culture québécoise	13,0
Artistes et écrivains	6,5
Festivals et événements	5,9
Autres mesures	2,2
TOTAL	289,4

PRÈS DE 110 M\$ DÉJÀ VERSÉS EN MESURES D'AIDE D'URGENCE

Dès l'annonce du décret d'état d'urgence sanitaire, le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État se sont mobilisés afin d'assurer un soutien au milieu culturel québécois touché par la crise actuelle. Différentes mesures d'aide d'urgence ont été mises en place afin de fournir les liquidités nécessaires à quelque 1000 organisations culturelles. Au total, 110 M\$ ont été autorisés dès la fin du mois de mars 2020.

PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

91,5
M\$

La télévision et le cinéma sont de puissants instruments de promotion de notre culture. Le Plan prévoit des mesures afin d'assurer l'avenir des œuvres audiovisuelles d'ici. De plus, il octroie des montants supplémentaires à l'industrie cinématographique pour contribuer directement au développement de productions de plus grande envergure, compétitives à l'échelle internationale et misant sur les talents locaux. L'effet escompté est d'augmenter le nombre et la qualité des nouvelles émissions et productions cinématographiques produites dans la prochaine année au Québec (majoration de 30 % du nombre de productions cinématographiques soutenues).

OBJECTIF : Mettre à l'écran du contenu culturel québécois, produit par nos artisans et nos créateurs et reflétant notre société.

MESURES

- Donner des aides financières à la production télévisuelle originale et à la captation de spectacles d'arts vivants pour répondre à la demande de la population qui veut voir, entendre et vivre les œuvres d'ici (théâtre, musique, danse, chanson, etc.).
- Injecter des ressources financières dans des entreprises culturelles qui connaissent un grand succès au box-office et un rayonnement international, sans oublier celles qui se démarquent ici, au Québec.
- Offrir des moyens financiers plus substantiels aux industries des effets spéciaux et des films d'animation afin que leur expertise rayonne encore plus ici et à l'international.

ENTREPRISES ET ORGANISMES CULTURELS

71,9
M\$

Les entreprises et les organismes culturels ouverts au public ont été éprouvés par la crise sanitaire de la COVID-19. Les libraires, les éditeurs, les distributeurs de livres, les écrivains, les artistes, les travailleurs culturels, les artisans et entreprises des métiers d'art, les institutions muséales, de même que les écoles de formation en art, notamment, ont besoin d'un soutien direct afin de relancer leurs activités. Des entreprises culturelles ne pouvant produire, exploiter, commercialiser ni diffuser de produits culturels québécois en raison de cette pandémie ont eu recours au programme Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19 (50 M\$). Le Plan prévoit ajouter 50 M\$ supplémentaires à ce programme.

OBJECTIF : Soutenir les entreprises et les organismes culturels dans la reprise de leurs activités.

MESURES

- Doubler le programme Soutien temporaire aux fonds de roulement – COVID-19 de la Banque d'affaires de la Société de développement des entreprises culturelles.
- Bonifier les mesures d'aide financière existantes liées au livre et à l'édition.
- Bonifier les mesures d'aide financière existantes liées aux métiers d'art et au marché de l'art.
- Bonifier les mesures d'aide financière existantes liées aux 112 institutions muséales, aux 110 écoles de formation artistique, aux près de 950 bibliothèques et aux 153 médias communautaires.
 - Exemples : développement, prospection et promotion ciblée dans le contexte de crise.

ARTS DE LA SCÈNE (THÉÂTRE, DANSE, CIRQUE, ETC.)

50,9
M\$

Le Plan réserve des montants pour stimuler la création et la diffusion des arts vivants selon des paramètres non traditionnels et des avenues nouvelles à explorer, afin de permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à des spectacles sur mesure dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement souhaite soutenir les arts de la scène et leur donner les moyens nécessaires à la poursuite de leurs pratiques dans le respect des règles sanitaires, et ce, jusqu'à la reprise complète de leurs activités.

OBJECTIF : Soutenir la création et la diffusion des arts de la scène.

MESURES

- Créer des spectacles adaptés au contexte de la pandémie de COVID-19 dans toutes les régions du Québec.
 - Exemple : production de spectacles d'artistes d'ici dans des lieux physiques inédits et adaptés au contexte de distanciation physique.
- Promouvoir la création et la diffusion des arts vivants.
 - Exemples : soutien des artistes du cirque pour la location de lieux et leur rémunération pendant leur entraînement; construction de salles de spectacles virtuelles ou de spectacles présentés en simultané dans plusieurs salles et en ligne; déploiement de campagnes, locales et régionales, de promotion collective de l'offre de spectacles.
- Soutenir les salles alternatives et privées en vue notamment de valoriser la relève et la découverte.
 - Exemple : aide aux lieux spécialisés et aux salles de spectacles dans toutes les régions du Québec.

MUSIQUE

33,5
M\$

Le Plan prévoit le soutien aux projets stratégiques, numériques ou de processus d'affaires, dont la réalisation permet aux artistes et aux entreprises de faire face aux défis des nouvelles habitudes de consommation et de profiter de tous les outils de création et de diffusion à leur disposition. Ces projets peuvent relever autant de la création, de la production, de la diffusion que de la commercialisation de la musique.

OBJECTIF : Appuyer les artistes et l'industrie musicale dans leur relance.

MESURE

- Bonifier les enveloppes du secteur de la musique pour la réalisation de projets porteurs et structurants.
Exemples :
 - Lancement de plusieurs albums, tant sur les réseaux sociaux et les plateformes qu'à la radio ou à la télévision;
 - Indexation des contenus musicaux en ligne, notamment la musique francophone, pour accroître les revenus en provenance des redevances et de la gestion des droits;
 - Projets de captation sonore pour la réalité virtuelle, la diffusion en ligne ou à la télévision, lancements virtuels d'albums ou premières de spectacles qui permettent l'interaction avec le public en ligne;
 - Projets collectifs de promotion et de découvrabilité des contenus sur les plateformes numériques et les médias sociaux, listes de recommandations de musique québécoise partagée par des influenceurs ou des personnalités connues.

AMBITION ET RAYONNEMENT NUMÉRIQUES

14
M\$

La pandémie de COVID-19 a démontré le potentiel des technologies numériques en culture. Les Québécoises et les Québécois ont rapidement adapté leurs habitudes de consommation; l'appétit pour des produits et services numériques s'est accentué. Cette mesure a pour effet de concrétiser les idées d'envergure du milieu culturel relatives à sa présence en ligne et à l'importance stratégique d'accéder aux revenus auxquels il a droit.

OBJECTIF : Donner les moyens au milieu culturel de réaliser ses ambitions numériques.

MESURE

- Soutenir les projets de diffusion des produits culturels en ligne, de transformation numérique, de création de productions culturelles adaptées à la diffusion numérique, d'infrastructures numériques, de développement et de mise en place d'outils de commercialisation numérique (de 50 à 60 projets soutenus au total).

Exemples :

- Une école de musique qui se dote du matériel nécessaire pour offrir des formations en ligne;
- Une entreprise culturelle qui met en place une plateforme ou une vitrine numérique permanente pour la commercialisation de ses produits culturels, autant sur les marchés locaux qu'internationaux;
- Une entreprise ou un organisme culturel qui développe des outils d'analyse et de suivi de la consommation en ligne pour améliorer sa connaissance du marché numérique;
- Une région qui crée des espaces numériques collectifs dotés d'infrastructures et de matériel offrant aux artistes et aux artisans les outils nécessaires pour effectuer des productions numériques.

PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

13
M\$

La promotion de la culture québécoise est également au cœur des investissements du gouvernement. Les produits et les services culturels d'ici doivent être visibles et valorisés de multiples façons afin d'accroître leur consommation et ainsi d'assurer leur pérennité.

OBJECTIF : Promouvoir la culture québécoise et des projets de grande envergure.

MESURES

- Soutenir les initiatives collectives promotionnelles visant à augmenter la visibilité et la notoriété des produits culturels québécois afin de stimuler la demande et d'accroître les revenus.
 - Exemples : promotion entourant l'achat de livres ou de billets de spectacles québécois ou la fréquentation sécuritaire des lieux culturels québécois; appui marketing à la relance du cirque ou aux outils d'achat de produits en ligne; instauration de la diffusion de musique exclusivement québécoise dans les lieux gouvernementaux et des sociétés d'État.
- Soutenir la création et la diffusion de projets événementiels thématiques de grande envergure.
 - Exemples : organisation de spectacles extérieurs multidisciplinaires faisant appel aux nouvelles technologies ou captation d'événements culturels majeurs.

ARTISTES ET ÉCRIVAINS

6,5
M\$

Le Plan vise à permettre aux artistes et aux écrivains de poursuivre sur la voie de la création. Sans eux, la culture ne peut pas exister. Ce sont également eux qui ont, dans bien des cas, été les plus touchés par la crise sanitaire de la COVID-19. Une aide spécifique d'urgence leur est donc offerte, de manière complémentaire aux autres mesures du Plan.

OBJECTIF : Soutenir les artistes et les écrivains dans leur création.

MESURES

- Bonifier les programmes de bourses aux artistes et aux écrivains.
 - Exemples : écriture d'un livre, d'un scénario de film, de chansons ou d'une pièce de théâtre, composition d'œuvres musicales, peinture, sculpture, développement d'un projet photographique, montage d'un film déjà tourné, perfectionnement, création d'une œuvre dans une nouvelle discipline.
- Créer un fonds d'urgence destiné aux artistes et géré par l'Union des artistes et la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec.
 - Exemples : artistes et interprètes actifs dans les 12 derniers mois qui ont besoin d'une aide financière d'urgence : musiciens, comédiens, danseurs, chanteurs, artistes du cirque, etc.

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

5,9
M\$

De nombreux festivals et événements culturels ont été annulés en raison de la crise de la COVID-19, générant des pertes de revenus et de visibilité très importantes et entraînant des effets sur toute la chaîne industrielle, y compris les artistes devant s'y produire. La bonification des aides financières vise à soutenir les festivals et événements pendant la crise et leur permettre une meilleure mise en marché, lors de la reprise complète des activités.

OBJECTIF : Appuyer la relance des festivals et événements artistiques et culturels.

MESURE

- Bonifier les aides financières existantes pour la réalisation de projets structurants.
Exemples :
 - Développement de versions numériques d'événements culturels et artistiques et de rencontres professionnelles;
 - Mise sur pied d'événements de diffusion en ligne : performances en direct ou des événements intimistes dans des lieux adaptés aux exigences sanitaires;
 - Présentation d'une programmation 100 % québécoise;
 - Budget pour commander des œuvres originales, présentées en première mondiale.

AUTRES

2,2
M\$

MESURES

- Documenter les effets de la pandémie de COVID-19 sur le milieu culturel.
- Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement.

